

2 août 2024

**Ce document contient des informations importantes sur le compartiment dans lequel vous avez investi.
Pour toute question, nous vous invitons à consulter votre courtier, votre banquier, votre avocat, votre
comptable ou votre conseiller financier.**

Cher Actionnaire,

Par la présente, nous vous écrivons, en notre qualité de conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») à la suite de l'avis daté du 26 avril 2024 (l'« **Avis** ») vous informant des changements suivants opérés dans HSBC Global Investment Funds – Indian Equity (le « **Compartiment** ») :

- Changement de Période de règlement pour les compartiments de HSBC Global Investment Funds
- Changements relatifs aux Politiques d'investissement responsable de HSBC Asset Management
- Amélioration de l'Objectif d'investissement conformément aux exigences de l'Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »)

De plus amples informations concernant ces changements ont été détaillées dans l'Avis.

Entre autres modifications, l'Avis vous a informé qu'à compter du 28 mai 2024 (la « **Date de prise d'effet** ») l'objectif d'investissement du Compartiment, comme indiqué dans le Prospectus, sera amélioré afin de préciser que le Compartiment sera géré conformément à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») et non plus comme un Compartiment relevant de l'Article 6 du SFDR (la « **Reclassification SFDR** »).

Nous souhaitons vous informer que le Document d'information clé pour l'investisseur (pour les investisseurs domiciliés au Royaume Uni uniquement) et les fiches d'information (destinées à tous les investisseurs) publiés sur notre site Internet reflétaient déjà la Reclassification SFDR au cours de la période du 31 janvier au 24 avril 2024. Cela signifie qu'au moment de votre souscription initiale et/ou de votre conversion dans le Compartiment, ces documents tenaient compte de la Reclassification SFDR avant la Date de prise d'effet réelle.

Ces documents, qui avaient été publiés dans la section « Nos fonds » du site Internet ou qui étaient disponibles auprès d'autres fournisseurs tiers, ont été remplacés par des documents révisés, lesquels resteront en vigueur jusqu'à la Date de prise d'effet. Le Prospectus de la Société est resté inchangé pendant cette période.

Le dernier Prospectus, le Document d'information clé et/ou les Documents d'information clés pour l'investisseur pour toutes les Catégories d'actions du Compartiment sont disponibles dans la section « Nos fonds » à l'adresse www.assetmanagement.hsbc.com/fundinfo ou auprès du siège social de la Société.

Cette lettre vous est envoyée exclusivement à titre d'information. Toutefois, vous pouvez demander le rachat de vos actions conformément aux dispositions du Prospectus. HSBC ne vous facturera aucuns frais de rachat. Veuillez toutefois noter que certains distributeurs, agents payeurs, banques correspondantes ou intermédiaires peuvent facturer les frais de conversion et/ou de transaction à leur entière discrétion.

En cas de question ou pour toute clarification, veuillez contacter votre agent local ou les bureaux de HSBC Asset Management.

Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier ces informations car elles sont importantes.

Nous vous invitons à contacter votre conseiller financier habituel et nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé.

Au nom et pour le compte du Conseil de HSBC Global Investment Funds